

**Belgium-Liège: Restoration work**  
**OJ S 124/2023 30/06/2023**  
**Contract notice**  
**Works**

**Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

---

**Section I: Contracting authority**

**I.1. Name and addresses**

Official name: Ville de Liège - Travaux - Direction des Bâtiments Communaux

National registration number: 0207.343.933\_511694

Postal address: rue de Namur 2 (3e étage)

Town: Liège

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

E-mail: [yony.willems@liege.be](mailto:yony.willems@liege.be)

Telephone: +32 2383048

**Internet address(es):**

Main address: <http://www.liege.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=483884>

**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=483884>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Li%C3%A8ge+-+BAT-2023-0072%2FYW-F02>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=53321>

**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

**I.5. Main activity**

General public services

---

**Section II: Object**

**II.1. Scope of the procurement**

**II.1.1. Title**

Ecole Fernand Dehousse, rue Fernand Dehousse 1, 4020 Liège Travaux de transformation et d'extension ( 2 TRANCHES)

Reference number: Liège - BAT-2023-0072/YW-F02\_0

**II.1.2. Main CPV code**

45454100 Restoration work

**II.1.3. Type of contract**

Works

**II.1.4. Short description**

Ecole Fernand Dehousse, rue Fernand Dehousse 1, 4020 Liège  
Travaux de transformation et d'extension ( 2 TRANCHES)

**II.1.5. Estimated total value**

Value excluding VAT: 5 631 586,70 EUR

**II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

**II.2. Description****II.2.2. Additional CPV code(s)**

45454000 Restructuring work

**II.2.3. Place of performance**

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: Ecole Fernand Dehousse, rue Fernand Dehousse 1, 4020 Liège

**II.2.4. Description of the procurement**

Travaux de transformation et d'extension (2 TRANCHES)

**II.2.5. Award criteria**

Criteria below

Price

**II.2.6. Estimated value**

Value excluding VAT: 5 631 586,70 EUR

**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in days: 515

This contract is subject to renewal: no

**II.2.10. Information about variants**

Variants will be accepted: no

**II.2.11. Information about options**

Options: yes

Description of options:

Options exigées

Les options exigées sont celles reprises dans le métré et les exigences minimales sont celles reprises dans les clauses techniques.

**II.2.13. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

**II.2.14. Additional information**

La durée d'exécution pour les 2 tranches est de 515 jours ouvrables, elle est reprise au point II. 2.7) Durée du marché représente le délai d'exécution (pour les 2 tranches) prévu dans le cahier spécial des charges est réparti comme suit :

Tranche 1 : 135 jours ouvrables

Tranche 2 : 380 jours ouvrables

## **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

### **III.1. Conditions for participation**

#### **III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions:

Liste et description succincte des conditions: Production du DUME

Conformément à l'article 73 de la loi , lors du dépôt des demandes de participation ou d'offres, selon le cas, les candidats

ou soumissionnaires produisent le Document unique de marché européen sauf en cas de recours à la procédure négociée

sans publication préalable dans les cas visés à l'article 42, § 1er, 1°, b), et d), 2°, 3°, 4°, b) et c°) de la loi, qui consiste en une

déclaration sur l'honneur propre actualisée et qui est accepté par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu

et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat ou

soumissionnaire concerné remplit, toutes les conditions suivantes:

1°qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations, visées aux articles 67 à 69, qui doit ou peut entraîner l'exclusion des candidats

ou de soumissionnaires ;

2°qu'il répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 ;

3°que, le cas échéant, il respecte les règles et critères objectifs relatifs à la réduction du nombre de candidats qui ont été établis conformément à l'article 79.

Format électronique du DUME

L'utilisation du DUME électronique est rendue obligatoire à partir du 18 avril 2018 par l'AR du 15 avril 2018 modifiant plusieurs

arrêtés royaux en matière de marchés publics et de concessions et adaptant un seuil dans la loi du 17 juin 2013 relative à

la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de

fournitures et de services et de concessions.

Conformément à l'Art. 76, § 1er de l'AR du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics, le non dépôt du DUME avec

la demande de participation ou l'offre constitue une irrégularité substantielle et donc la demande de participation ou l'offre est rejetée.

Recours aux capacités de tiers pour la sélection qualitative

Conformément à l'article 73, §2 de l'AR de passation , lorsque le candidat ou le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres

entités pour sa sélection, le candidat ou le soumissionnaire, selon le cas, répond à la question reprise à la partie II, C, du DUME visé à l'article 38. Il mentionne également pour quelle part du marché il fait appel à cette capacité et quelles autres entités il propose sans sa demande de participation et/ou son offre.

Veillez fournir pour chacune des entités concernées un formulaire DUME distinct contenant les informations demandées.

Groupement d'opérateurs économiques

En cas de groupement d'opérateurs économiques, y compris s'il s'agit d'une association momentanée, un DUME distinct

indiquant les informations requises est remis par chacun des opérateurs économiques participants.

Motifs d'exclusion

Dans la partie III : Répondez aux questions des points A, B, C et D

Indiquer les bases de données où le pouvoir adjudicateur peut accéder gratuitement à ces données le cas échéant dans un Etat

membre de l'UE :

B Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

Pour les soumissionnaires belges indiquer le site web de Télémarc où le pouvoir adjudicateur peut accéder à ces données

C Motifs liés à la faillite et situations similaires

Veillez fournir pour chacune des entités concernées un formulaire DUME distinct contenant les informations demandées dans

les sections A et B de la présente partie et à la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées.

Accès au site du DUME

- Rendez-vous sur le site <https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr>, et choisissez votre langue.

- A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'.

- A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Générer réponse'.

- Complétez votre pays et cliquez sur suivant.

- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des parties 'Procédure' et 'Exclusions'.

- Pour la partie 'Sélection', à la question 'Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?' répondez par OUI selon les

lignes directrices indiquées par le pouvoir adjudicateur dans les documents du marché.

- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que

vous pouvez télécharger au format XML et PDF pour être joint à votre offre.

Demande de justificatifs et informations complémentaires

Le pouvoir adjudicateur peut demander à des candidats et soumissionnaires, à tout moment de la procédure, de fournir tout

ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure.

Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur exige du soumissionnaire auquel il a décidé d'attribuer le marché, sauf

pour les marchés fondés sur des accords-cadres lorsque ces marchés sont passés conformément à l'article 43, § 4 ou § 5, 1°,

qu'il présente les documents justificatifs mis à jour visés à l'article 75. Le pouvoir adjudicateur peut inviter les opérateurs

économiques à compléter ou à expliciter les certificats reçus.

### **III.1.2. Economic and financial standing**

List and brief description of selection criteria:

Sur la base de l'estimation établie par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie D ou similaire (pour les entreprises étrangères : l'inscription officielle des entrepreneurs agréés d'un autre pays membre de l'Union européenne pour autant que les conditions de l'agrément soient équivalentes à celles de l'article 4 §1 de la loi organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux). Il doit être titulaire de la classe correspondant au montant de l'offre déposée.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe 7 d'après l'estimation et agrément en Catégorie D.

### **III.1.3. Technical and professional ability**

List and brief description of selection criteria:

Sur la base de l'estimation établie par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie D ou similaire (pour les entreprises étrangères : l'inscription officielle des entrepreneurs agréés d'un autre pays membre de l'Union européenne pour autant que les conditions de l'agrément soient équivalentes à celles de l'article 4 §1 de la loi organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux). Il doit être titulaire de la classe correspondant au montant de l'offre déposée.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe 7 d'après l'estimation et agrément en Catégorie D.

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Description**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open procedure

#### **IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

#### **IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

### **IV.2. Administrative information**

#### **IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

Date: 25/09/2023 Local time: 11:00

#### **IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

#### **IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French

#### **IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in months: 8 (from the date stated for receipt of tender)

#### **IV.2.7. Conditions for opening of tenders**

Date: 25/09/2023 Local time: 11:00

## **Section VI: Complementary information**

---

## **VI.1. Information about recurrence**

This is a recurrent procurement: no

## **VI.2. Information about electronic workflows**

Electronic invoicing will be accepted

Electronic payment will be used

## **VI.3. Additional information**

Toute question ou demande de précision devra être formulée via le forum disponible sur la plate-forme e-procurement <https://enot.publicprocurement.be/>

Toute demande formulée via un autre biais ne sera pas traitée.

Ce forum est accessible du 27/06/2023 au 21/09/2023.

Avis de marché et avis rectificatifs :

Les avis de marché et rectificatifs publiés au Bulletin des Adjudications relatifs à ce marché font partie intégrante du présent cahier spécial des charges. Le soumissionnaire est censé en avoir pris connaissance et en avoir tenu compte lors de l'établissement de son offre.

### **DÉLAI D'EXÉCUTION**

Les travaux devront être exécutés dans les 515 jours ouvrables pour les 2 TRANCHES qui suivront la date indiquée dans l'ordre donné de mettre la main à l'œuvre et réparti comme suit :

TRANCHE 1 : 135 jours ouvrables

TRANCHE 2 : 380 jours ouvrables

L'ordre de commencer les travaux sera donné à l'entrepreneur, par le Pouvoir adjudicateur, entre le trentième et le septante

cinquième jour calendrier qui suivent la notification de l'approbation de l'offre.

### **VISITE DES LIEUX OBLIGATOIRE A EFFECTUER**

La présence à la visite des lieux est obligatoire. L'attestation doit être jointe à l'offre.

Les dates de visite prévues sont le 22/08/2023 et 30/08/2023.

Afin de pouvoir accéder au site, le soumissionnaire est tenu de prendre contact avec le responsable technique, à savoir : Mme Cécile DELATTE au 04/238.31.83 ou [cecile.delatte@liege.be](mailto:cecile.delatte@liege.be)

### **DROIT ET MODALITÉS D'INTRODUCTION ET D'OUVERTURE DES OFFRES**

Les offres doivent être obligatoirement remises par voie électronique via l'application e-procurement.

Les offres sont, avant leur ouverture, introduites électroniquement via l'application e-tendering accessible sur Internet à l'adresse suivante <https://eten.publicprocurement.be/>.

Les offres (et le cas échéant les documents annexes) devront être signées de manière électronique dans les conditions du

chapitre de l'article 14 §7 de la loi du 15 juin 2016 et du chapitre 7 du Titre 1 de l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics.

## **VI.4. Procedures for review**

### **VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

### **VI.4.3. Review procedure**

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, présenter auprès du Conseil d'Etat, deux types de recours :

- Un recours en suspension dans un délai de 15 jours à dater du jour suivant la notification de la décision
  - Et/ou un recours en annulation dans le délai de 60 jours suivant la notification de la décision.
- Les formes de la demande écrite sont contenues dans l'A.R. du 5/12/1991 (suspension) et dans l'A.R. du Régent du 23/08/1948 (annulation).

Pour plus d'information : voir [www.raadvst-consetat.be](http://www.raadvst-consetat.be)

Le recours doit être soumis au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33, à 1040 Bruxelles.

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

27/06/2023